

*Les crédits*

Mon collègue, le ministre des Finances, a annoncé dans son dernier budget un train de mesures visant à réduire immédiatement des dépenses et à assurer l'efficacité soutenue des services et des programmes de l'État.

D'abord, un certain nombre de programmes, de subventions et de contributions ont été réduits. Les dépenses de la défense ont encore été diminuées. Les dépenses dans le domaine du logement social continueront d'augmenter, quoiqu'à un rythme réduit.

Le gouvernement tient toujours au Plan vert et prévoit de lui consacrer trois milliards de dollars d'ici six ans. Toutefois, certaines dépenses ont été reportées à des années subséquentes.

Ensuite, les coûts de fonctionnement du gouvernement, soit les budgets de fonctionnement non salariaux, ont été réduits de 3 p. 100 encore, et un montant de 75 millions de dollars de dépenses liées aux communications sera supprimé des crédits.

En plus de la réduction des dépenses et du réaménagement du budget, ainsi que de la vente et de la dissolution de plus de 20 sociétés d'État depuis 1984, 46 autres organismes et conseils consultatifs vont être liquidés, privatisés ou fusionnés à d'autres organismes.

Le recouvrement des coûts sera appliqué à d'autres secteurs, avec pour objectif de faire payer les utilisateurs et non les contribuables.

La situation financière étant ce qu'elle est, les recettes fiscales sont insuffisantes pour répondre à tous les besoins financiers du gouvernement sur le chapitre des programmes. Le recouvrement des coûts permet de faire un meilleur usage des ressources, lesquelles sont limitées. Grâce aux frais d'utilisation et au recouvrement des coûts, le gouvernement peut améliorer des services qu'il n'aurait pas pu améliorer autrement. Il s'assure ainsi que les ressources limitées sont utilisées de la meilleure façon possible.

Les restrictions actuelles obligent les gestionnaires et les organismes de la fonction publique à composer avec des demandes accrues de services et des ressources qui diminuent sans cesse. Les gestionnaires doivent établir un équilibre en adoptant des solutions créatrices, névralgiques et constructives.

Nous croyons aussi qu'une fonction publique innovatrice, compétente et dévouée est un élément clé de la compétitivité du Canada. Des employés fédéraux dévoués et compétents dans tout le pays et en mission à l'étranger travaillent au service des Canadiens dans des domaines aussi divers que la santé et la sécurité, la

protection des intérêts des consommateurs, le soutien aux régions industrielles, la défense des peuples autochtones, les sciences et la technologie, l'aide à l'étranger et la protection des intérêts étrangers, la protection des personnes et des biens, la protection des contribuables grâce à l'application juste et efficace de la Loi de l'impôt sur le revenu, de la Loi sur les douanes et de la Loi sur la taxe d'accise et, enfin, les programmes d'aide sociale.

En tant qu'employeur, le gouvernement veut faire savoir aux Canadiens que ses employés travaillent fort pour mieux les servir et pour rapprocher les services gouvernementaux de la population. Pour améliorer l'efficacité de la fonction publique, ce gouvernement tient à ce que ses pratiques de gestion restent innovatrices.

Depuis notre accession au pouvoir, en 1984, nous avons présenté un vaste éventail de projets en vue d'améliorer la gestion des opérations. Beaucoup de projets récents découlent du principal exercice de renouvellement, le projet FP-2000, qui avait été annoncé en 1989 par le premier ministre.

J'appuie ce programme. Un certain nombre d'organismes de services spéciaux ont été ou sont sur le point d'être créés. Les gestionnaires auront toute latitude pour administrer ces organismes davantage comme des entreprises, en mettant l'accent sur les résultats et le service. Ils disposeront d'une plus grande marge de manoeuvre pour mieux servir les contribuables canadiens et pour répondre promptement aux besoins de la clientèle.

On mettra bientôt en place, dans le contexte de FP-2000, un système de budgets de fonctionnement qui permettra aux gestionnaires de faire une évaluation plus réaliste des coûts administratifs liés à la réalisation des programmes et à la prestation des services. Ce mécanisme donnera aussi aux gestionnaires plus de souplesse pour décider de la manière dont ils pourront le plus efficacement possible répartir leurs ressources.

Les budgets de fonctionnement permettront également aux gestionnaires d'optimiser l'utilisation des maigres fonds publics dont ils disposent pour améliorer les services et faire en sorte qu'ils soient plus expéditifs. Les budgets de fonctionnement seront mis en place à la grandeur du gouvernement dès le début de 1993-1994.

Pour conclure, je vous signale que ce gouvernement est déterminé à offrir aux Canadiens le meilleur service possible avec les ressources dont il dispose. Il souhaite avoir une fonction publique dont les employés s'intéressent d'abord à la clientèle qu'ils servent. Pour atteindre cet objectif, nous devons faire en sorte que nos clients puissent plus facilement s'adresser au gouvernement en mettant à leur disposition des services simples et accessi-